



Conférence des Parties

Dix-neuvième session

Varsovie, 11-22 novembre 2013

Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement

Programme de travail sur le financement à long terme

**Rapport sur les résultats du programme de travail prorogé
sur le financement à long terme***

Note des coprésidents

Résumé

Le présent rapport contient un résumé des débats techniques consacrés à la recherche de solutions pour mobiliser un financement accru des activités liées au climat et instaurer des environnements plus propices et des cadres directifs permettant de faciliter la mobilisation et le déploiement effectif du financement des activités liées au climat dans les pays en développement. Il fait également état des réflexions des coprésidents sur les perspectives du programme.

* Ce rapport a été soumis tardivement du fait d'un examen interne et de consultations menées par les coprésidents.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
A. Mandat.....	1–2	3
B. Objet de la note.....	3	3
C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties.....	4	3
II. Résultats du programme de travail prorogé sur le financement à long terme	5–12	3
A. Structure et processus	5–7	3
B. Résumé des activités.....	8–12	4
III. Recherche de solutions pour mobiliser le financement des activités liées au climat	13–31	5
A. Aspects théoriques concernant la recherche de solutions	16–19	6
B. Transparence	20–22	7
C. Définition du financement lié au climat	23–26	8
D. Enseignements tirés des expériences nationales.....	27–31	8
IV. Environnements propices et cadres directifs pour la mobilisation du financement accru	32–53	9
A. Obstacles à la mobilisation	34–35	10
B. Cadres directifs et environnements réglementaires	36–39	10
C. Instruments financiers	40–53	12
V. Environnements propices et cadres directifs permettant de faciliter le déploiement effectif du financement des activités liées au climat	54–68	14
A. Efficacité du financement lié au climat	55	14
B. Suivi du financement lié au climat	56–57	15
C. Catalyseurs politiques et institutionnels	58–68	15
VI. Réflexions et perspectives.....	69–85	18
A. Réflexions générales.....	69–72	18
B. Recherche de solutions pour accroître le financement des activités liées au climat.....	73–77	19
C. Environnements propices à la mobilisation et au déploiement du financement des activités liées au climat.....	78–85	20

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 2 de sa décision 4/CP.18, la Conférence des Parties a décidé de prolonger le programme de travail sur le financement à long terme d'une année jusqu'à la fin de 2013, le but étant d'éclairer les pays développés parties dans leurs efforts visant à trouver des solutions pour porter à 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 le financement lié au climat provenant de sources publiques, privées et d'autres sources dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente, et d'informer les Parties qui s'attachent à instaurer des environnements plus propices et des cadres directifs permettant de faciliter la mobilisation et le déploiement effectif du financement lié au climat dans les pays en développement.

2. De plus, à sa dix-huitième session, la Conférence des Parties a invité son président à nommer deux coprésidents, l'un originaire d'un pays en développement partie et l'autre d'un pays développé partie, pour s'occuper du programme de travail et leur a demandé de lui rendre compte, à sa dix-neuvième session, des résultats du programme de travail¹. Le Président de la Conférence des Parties a nommé M. Naderev Saño (Philippines) et M. Mark Storey (Suède) coprésidents pour le programme de travail.

B. Objet de la note

3. Le présent rapport contient des informations sur la mise en œuvre du programme de travail sur le financement à long terme en 2013, y compris sur les activités que les coprésidents ont menées en personne et en ligne. Il contient également les réflexions des coprésidents sur les perspectives du programme de travail. On trouvera d'autres informations et documents sur les activités du programme de travail sur le site Web de la Convention².

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

4. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties souhaitera peut-être examiner le présent rapport, en particulier les réflexions des coprésidents sur les perspectives du programme de travail, et convenir des prochaines étapes en adoptant une décision.

II. Résultats du programme de travail prorogé sur le financement à long terme

A. Structure et processus

5. Conformément à l'objectif du programme de travail et aux opinions des Parties et des acteurs intéressés, les coprésidents ont décidé d'articuler les travaux analytiques et techniques autour des deux axes ci-après:

a) Premier axe: guider les pays développés parties dans leurs efforts visant à trouver des solutions pour porter à 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 le financement lié au climat provenant de sources publiques, privées et d'autres sources dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente;

¹ Décision 4/CP.18, par. 3 et 4.

² <http://unfccc.int/6814.php>.

b) Deuxième axe: guider les Parties afin qu'elles s'attachent à instaurer des environnements plus propices et des cadres directifs permettant de faciliter la mobilisation et le déploiement effectif du financement lié au climat dans les pays en développement.

6. Le programme de travail a également été décomposé en trois volets, compte tenu du fait que les pays développés comme les pays en développement doivent instaurer des environnements propices et qu'il faut dissocier les débats sur les environnements propices à la mobilisation du financement lié au climat de ceux portant sur les environnements propices au déploiement effectif du financement en question. Ces environnements ont également souvent été décrits comme des facteurs «d'incitation» ou «d'attraction». Les trois volets sont les suivants:

a) Les solutions visant à mobiliser le financement accru lié au climat qui ne concernent que les pays développés parties, ainsi que les efforts déployés par ces derniers pour mettre en œuvre leurs politiques et préciser ce qu'ils ont l'intention de faire pour mobiliser un financement accru lié au climat;

b) Les instruments financiers et de politique publique qui facilitent la mobilisation du financement lié au climat dans les pays développés, en faveur des pays en développement, par une combinaison de politiques d'incitation et d'attraction qui à la fois mobilisent ce financement et l'attirent;

c) Les environnements propices dans les pays en développement devant permettre le déploiement effectif du financement lié au climat.

7. Le programme de travail sur le financement à long terme a bénéficié de concours financiers de la Commission européenne et des Gouvernements de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Un financement et un appui logistique ont également été apportés par le Gouvernement philippin pour l'accueil de la première réunion d'experts sur le financement à long terme et par le Gouvernement de la République de Corée pour l'accueil d'une réunion organisée pour faire la synthèse du programme de travail sur le financement à long terme dans la perspective de l'accroissement du financement lié au climat.

B. Résumé des activités

1. Réunions

8. Pour que le programme de travail se déroule de manière transparente, ouverte et sans exclusive, les coprésidents ont mené une série de consultations avec les Parties et acteurs concernés pendant la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée qui s'est tenue à Bonn (Allemagne), du 1^{er} au 3 mai. Lors d'une séance d'information sur le financement à long terme organisée le dernier jour de cette session, les coprésidents ont expliqué aux Parties comment ils entendaient organiser les travaux en 2013 et quels seraient les principaux thèmes étudiés. Les discussions à caractère technique et analytique sur ces thèmes ont commencé par une réunion en deux parties consacrée à la recherche de solutions (premier axe) et aux environnements propices (deuxième axe), organisée pendant la trente-huitième session des organes subsidiaires.

a) Réunion d'experts sur le financement à long terme

9. La première réunion d'experts sur le financement à long terme, qui s'est tenue dans la ville de Makati (Philippines) les 16 et 17 juillet 2013³, a rassemblé 45 experts du financement lié au climat venant de ministères des finances et de la planification, d'organismes s'occupant de l'environnement et de domaines connexes, du secteur privé, d'organisations internationales et de la société civile, essentiellement de la région

³ On trouvera des informations sur cette réunion à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/7566.php>.

Asie-Pacifique et de l'Afrique de l'Est. La seconde réunion, qui s'est déroulée les 19 et 20 août à Bonn, a rassemblé 60 experts venant d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Europe et d'Afrique de l'Ouest.

10. Les experts se sont penchés notamment sur les questions ci-après: difficultés à déterminer les solutions à mettre en place pour obtenir des financements publics et privés ou provenant d'autres sources; expériences en matière de planification à long terme du financement international des activités liées au climat, y compris la période de financement à mise en œuvre rapide; environnements propices; cadres directifs et mécanismes destinés à attirer des ressources provenant de sources de financement internationales et nationales pour un développement à faible intensité de carbone et résilient face aux changements climatiques dans les pays en développement; et questions relatives au déploiement effectif du financement lié au climat dans les pays en développement.

b) Réunion de synthèse consacrée au programme de travail sur le financement à long terme

11. La réunion de synthèse consacrée au programme de travail sur le financement à long terme dans la perspective de l'accroissement du financement lié au climat s'est déroulée du 10 au 12 septembre 2013 à Incheon (République de Corée). Y ont participé 120 représentants de Parties, d'institutions financières publiques et privées, d'organisations internationales, de la société civile, de groupes de réflexion et de milieux universitaires. La réunion a essentiellement porté sur l'examen des principales conclusions des réunions d'experts. Les coprésidents ont donné un aperçu des questions formant les deux axes du programme de travail, qui ont été débattues en séance plénière et en petits groupes par les participants. L'utilisation des réseaux sociaux qui a permis de dialoguer en permanence avec les acteurs intéressés en ligne lors de la réunion de synthèse a été très positive pour le programme de travail; ainsi, 1 552 personnes ont visionné la retransmission sur le Web et plus de 3 millions d'impressions ont été générées sur Twitter. Il est rendu compte des opinions et des observations formulées pendant la réunion aux chapitres III, IV et V ci-dessous.

2. Séminaires en ligne

12. Les coprésidents ont organisé deux séminaires en ligne, les 18 avril et 2 septembre 2013. Le premier était destiné à recueillir les opinions des Parties et acteurs concernés sur les résultats attendus du programme de travail, ses modalités de mise en œuvre et la façon de faire avancer le débat sur la recherche de solutions pour mobiliser le financement accru lié au climat, les environnements propices et les cadres directifs. Le second était consacré à l'examen des idées formulées lors des deux réunions d'experts. Au total, 257 personnes ont participé à ces deux séminaires en ligne⁴.

III. Recherche de solutions pour mobiliser le financement des activités liées au climat

13. La stratégie adoptée par les coprésidents pour faire avancer les travaux sur la mobilisation du financement lié au climat, que beaucoup considèrent comme une question éminemment politique, a consisté à les décomposer en plusieurs éléments de manière à pouvoir procéder à un examen plus technique. Les questions importantes de la plus grande prévisibilité et de la meilleure garantie recherchées pour le financement lié au climat d'ici à 2020 dominaient donc le programme de travail.

⁴ On trouvera des informations sur ces deux séminaires en ligne à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/7435.php>.

14. Les aspects ci-après ont été mentionnés pour illustrer les difficultés rencontrées par les pays développés pour recenser et structurer les informations sur les solutions à mettre en place:

- a) Absence de définition(s) convenue(s) de ce que recouvre le financement lié au climat;
- b) Absence d'accord sur les méthodes de suivi et de notification du financement provenant du secteur privé, en particulier du montant attribué à un pays donné;
- c) Absence totale d'accord sur le partage de la charge que représente, pour les pays développés parties, la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars;
- d) Capacité limitée à prévoir le financement qui proviendra de sources échappant à l'influence des Parties prises individuellement;
- e) Contraintes imposées par les pratiques, les règles et les lois budgétaires dans le domaine des finances publiques.

15. Les coprésidents ont fait observer, la majorité des participants abondant dans leur sens, que la question du partage des charges entre les pays développés parties était d'ordre politique et qu'il n'était donc pas justifié d'en débattre plus avant dans le cadre du programme de travail. Pour faire progresser les débats sur la recherche de solutions permettant de mobiliser le financement lié au climat, les axes de réflexion suivants ont été définis:

- a) Aspects théoriques, notamment à quel moment et où des solutions doivent être élaborées au niveau global par opposition au niveau national;
- b) Transparence;
- c) Définition du financement lié au climat;
- d) Expériences nationales en matière de pratiques, de règles et de lois budgétaires et leurs conséquences pour la capacité des pays développés à fournir des informations sur leurs futures dépenses publiques.

A. Aspects théoriques concernant la recherche de solutions

16. Le niveau approprié d'agrégation a été l'un des aspects jugés essentiels pendant les débats sur la recherche de solutions. Des participants ont souligné les difficultés auxquelles chaque pays est confronté pour préciser ou prévoir le volume de ressources financières qui pourrait provenir de sources sur lesquelles il n'exerce que peu d'influence, comme les taxes internationales sur les émissions imputables aux transports ou les flux financiers du secteur privé pour lesquels il peut être difficile de déterminer le montant attribué à chaque pays. Les participants en sont venus à débattre de la question de savoir si certains flux financiers sont plus faciles à suivre, à notifier et à prévoir à un niveau agrégé pour tous les pays développés parties. Ils se sont accordés à reconnaître que plusieurs questions méthodologiques concernant le suivi et l'attribution des financements du secteur privé devaient encore être traitées. Les travaux en cours d'organisations telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans ces domaines ont été salués et mentionnés à plusieurs reprises au cours du débat.

17. Un autre aspect examiné a été de savoir si une solution pouvait être définie en termes quantitatifs ou qualitatifs. Comme exemple de solution quantitative, le total des montants à atteindre pourrait être fixé à 100 milliards de dollars pour les années spécifiées avant 2020. Théoriquement, ces montants pourraient être ventilés par sources (publiques, privées et autres), la part provenant de sources publiques pouvant elle-même être ventilée par pays. De nombreux pays en développement parties ont estimé qu'il était essentiel pour obtenir

une plus grande prévisibilité et de meilleures garanties que les pays développés fournissent quelques objectifs chiffrés, par exemple, un ensemble d'objectifs à mi-parcours arrêté d'un commun accord. D'autres participants ont douté qu'il soit possible de fournir ainsi des solutions quantitatives pour de nombreuses raisons, telles que l'absence de définition fonctionnelle de l'objectif global, la diversité des sources de financement (dont certaines échappent au contrôle des Parties), les règles budgétaires s'appliquant aux finances publiques et l'impossibilité, d'un point de vue politique, de proposer des solutions quantitatives.

18. Par solution qualitative, on entend une description des politiques et des programmes que le(s) pays a(ont) mis en place et dont l'objectif est de mobiliser le financement lié au climat.

19. Une autre démarche pour élaborer des solutions qui a été débattue consiste à mettre en place une évaluation partant de la base au moyen de laquelle on précise où en est un pays en matière de financement lié au climat, notamment en déterminant les mesures d'adaptation et d'atténuation et les mesures connexes liées au climat qui sont prises en compte, et en évaluant le coût total ou additionnel ainsi que les apports privés mobilisés. Les participants ont fait observer que les solutions sont des outils permettant de mesurer les progrès et non une fin en soi. La première des priorités était qu'un financement suffisant soit disponible dès que possible pour soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation conformément à l'objectif consistant à contenir la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

B. Transparence

20. Tout au long de l'examen du programme de travail, la transparence a été présentée comme un ingrédient indispensable pour créer un climat de confiance quant à la façon dont les pays développés tiennent leurs engagements en matière de financement lié au climat. Il a été reconnu que la communication d'informations sur le financement lié au climat avait considérablement évolué ces dernières années et qu'elle continuait à évoluer. Au cours des trois dernières années, les pays développés avaient communiqué des données sur les financements à mise en œuvre rapide qu'ils avaient apportés. Comme il n'existait pas de cadre convenu pour ces notifications, les pays ont utilisé différentes méthodes. Plusieurs pays en développement ont relevé d'apparentes disparités entre les financements à mise en œuvre rapide déclarés comme ayant été apportés et ceux effectivement reçus. Toutefois, il a été généralement reconnu que de nombreuses améliorations avaient été apportées à la communication des informations pendant la période de financement à mise en œuvre rapide, notamment un niveau de détail plus fin des informations, ce qui avait accru la transparence. La période de financement à mise en œuvre rapide s'est achevée en 2012 et les pays développés ont soumis leurs rapports définitifs après cette date.

21. Bien que la notification d'informations sur le financement à mise en œuvre rapide soit achevée, il a été relevé que les premiers rapports biennaux des pays développés sur le financement lié au climat étaient attendus en janvier 2014 et qu'ils devraient améliorer la transparence. Ces rapports fourniront des informations analogues à celles qui l'ont été pendant la période de financement à mise en œuvre rapide, mais présentées de façon uniforme. Plusieurs participants ont suggéré qu'il serait utile que les pays développés continuent à présenter des rapports annuels sur le financement lié au climat, au moins jusqu'à ce qu'il soit évident que les rapports biennaux apportent suffisamment d'informations. D'autres ont fait observer que le processus d'établissement de rapports biennaux n'en était qu'à ses débuts et qu'il faudrait le laisser prendre forme avant d'introduire de nouvelles prescriptions en matière de communication d'informations. Les premiers rapports biennaux des pays en développement sur le financement lié au climat étaient attendus en 2014 et ils devraient eux aussi améliorer la transparence.

22. Pour améliorer la transparence en ce qui concerne le financement lié au climat, des informations détaillées et cohérentes devront être fournies en temps voulu sur l'appui promis, celui effectivement apporté et les résultats obtenus. Certaines de ces informations figureront dans les rapports biennaux. La notification périodique par les pays développés de leurs prévisions budgétaires ou de leurs intentions de fournir un financement accru lié au climat pourrait aussi améliorer la transparence. Celle-ci pourrait l'être également à court terme si les pays développés fournissaient volontairement et de manière continue des informations sur le financement lié au climat autres que celles qui figureront dans les communications nationales et les rapports biennaux, jusqu'à ce que ces rapports soient jugés suffisants ou soient modifiés pour combler les lacunes subsistant dans les renseignements fournis.

C. Définition du financement lié au climat

23. Nombre des concepts et des termes utilisés dans les débats sur le financement lié au climat ne sont pas clairement définis. Il y a d'une part des problèmes de définition concernant les méthodes de suivi et de notification utilisées par les Parties (et les autres acteurs concernés) pour ce financement. D'autre part, plusieurs problèmes de définition doivent être résolus s'agissant de définir ce qui peut être pris en compte au titre du financement lié au climat dans le cadre de la Convention, ainsi que de l'objectif de 100 milliards de dollars.

24. L'objectif de 100 milliards de dollars, par exemple, n'a pas été clairement défini et, de ce fait, les sources et les flux de financement lié au climat qui peuvent être considérés comme contribuant à sa réalisation n'ont pas été choisis d'un commun accord. On n'a pas convenu non plus du système qui servirait à partager les charges entre les pays développés, de la façon de déterminer les flux privés mobilisés, de la question de savoir si les 100 milliards de dollars couvrent la totalité du coût des mesures d'atténuation et d'adaptation ou seulement la part imputable aux changements climatiques (coût supplémentaire), et les «autres sources» ne sont pas non plus clairement définies. Ce manque de précision quant à la composition de l'engagement financier d'une Partie fait que les pays développés ont du mal à élaborer des solutions et il a été cité comme étant la raison pour laquelle on leur demande d'indiquer où ils en sont.

25. Certains des participants, comme les représentants de banques multilatérales, de banques régionales de développement ainsi que d'autres organisations internationales, ont estimé que si l'on parvenait à un accord au niveau international au sujet de certains de ces problèmes de définition, cela faciliterait le suivi et la notification et préserverait la transparence. D'autres cependant étaient sceptiques quant aux chances de progresser sur ce terrain.

26. Un appel a néanmoins été lancé pour que l'on renforce la transparence en déterminant quels problèmes de définition sont les plus susceptibles d'être surmontés par consensus. Par exemple, on pouvait définir ce qu'on entendait par «financement du secteur privé mobilisé» dans le cadre de l'engagement à hauteur de 100 milliards de dollars. Il a été noté que les travaux menés dans d'autres instances, comme l'OCDE, pouvaient venir étayer les débats dans ce domaine, notamment les activités futures du Comité permanent du financement.

D. Enseignements tirés des expériences nationales

27. Ce thème subsidiaire avait trait aux législations, politiques, règles et pratiques nationales qui déterminent ou influencent la mesure dans laquelle les pays sont en mesure de fournir des informations sur leurs budgets et/ou prévisions en matière de dépenses publiques pour les années à venir.

28. En règle générale, les procédures budgétaires nationales limitent à un an l'horizon temporel des enveloppes indicatives de financement public. Des études de cas sur les procédures budgétaires de la Colombie, de la France et du Royaume-Uni ont été présentées. Les budgets sont en général annuels, mais l'exercice budgétaire est différent selon les pays. Bien que la situation de chaque pays soit unique, plusieurs pays établissent des projections à court terme, par exemple pour des périodes allant d'un à trois ans, qui ont une valeur plus indicative que prescriptive pour les futurs budgets.

29. L'établissement du budget d'un État est un processus consistant à répartir des ressources limitées, de sorte que le financement lié au climat doit entrer en compétition avec d'autres priorités. Pour qu'il y ait davantage de fonds publics alloués au financement lié au climat, les organismes publics concernés doivent être en mesure de prouver que ces fonds sont nécessaires (défaillance du marché) et que ceux-ci sont utilisés efficacement. L'existence dans les pays bénéficiaires d'environnements propices est importante à cet égard.

30. Il se peut que l'ensemble des fonds publics et privés mobilisés ne permette pas de couvrir les besoins de financement aux fins de l'adaptation. On considère généralement que le financement privé est plus adapté pour les mesures d'atténuation tandis que les mesures d'adaptation requièrent habituellement un soutien public. Actuellement, les mesures d'adaptation ne drainent qu'une faible proportion de la totalité des flux de financement lié au climat. Pour certains participants, augmenter et réorienter les dotations publiques en faveur de l'adaptation serait un moyen d'équilibrer le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation.

31. Les participants ont étudié les méthodes utilisées par les pays pour établir les prévisions et projections des dépenses publiques et se sont demandé si les pays seraient disposés ou capables de communiquer au niveau international les dépenses qu'ils prévoient d'affecter au financement des activités liées au climat. Des participants ont estimé que la fourniture d'informations comme des projections à moyen terme pourrait être une solution, puisqu'elle apporterait la garantie que les pays, sans prendre toutefois d'engagement contraignant, ont l'intention de poursuivre le financement dans les années à venir. Certains, en particulier, étaient favorables à la communication de projections établies par rapport au niveau annuel moyen pour la période de financement à mise en œuvre rapide 2010-2012. D'autres ont considéré que la communication d'informations sur les projections budgétaires n'était pas une bonne solution pour diverses raisons, notamment les suivantes: communiquer des informations de ce type dans un cadre international serait considéré comme un engagement de fait; les prévisions budgétaires de l'État ne sont pas nécessairement établies au niveau d'agrégation requis; et l'incertitude de ces projections serait trop grande pour qu'elles puissent être des indicateurs utiles des futures dépenses.

IV. Environnements propices et cadres directifs pour la mobilisation du financement accru

32. Enrichi par les travaux menés en 2012 et étayé par des études de cas, le programme de travail prorogé donnait une image plus précise des politiques publiques et des mécanismes et instruments financiers qui peuvent mobiliser un volume accru de ressources financières pour les investissements dans des activités à faible intensité de carbone et résilientes face aux changements climatiques dans les pays en développement.

33. Alors que pour beaucoup, les environnements propices à la mobilisation effective du financement accru lié au climat relèvent en principe de l'aide apportée par les pays développés aux pays en développement, le sentiment général a été que tout examen des environnements propices et des cadres directifs doit porter tant sur les pays développés que sur les pays en développement de manière à prendre en compte l'ensemble des facteurs

d'incitation et d'attraction qui influent sur la mobilisation du financement accru. Dans ce cadre, il a été souligné qu'il serait nécessaire d'étudier les politiques, les réglementations et les instruments des pays développés qui contribuent directement ou indirectement à mobiliser le financement et les investissements liés au climat destinés aux pays en développement. Le débat a aussi porté sur les environnements propices qu'il faut créer pour attirer des ressources tant publiques que privées pour les pays en développement.

A. Obstacles à la mobilisation

34. En matière d'atténuation, on estime qu'entre aujourd'hui et 2050, les pays en développement auront besoin de 531 milliards de dollars par an d'investissements supplémentaires dans des technologies permettant d'assurer un approvisionnement énergétique répondant à la demande pour pouvoir limiter la hausse de la température à l'échelle du globe à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels⁵, les estimations des besoins financiers des pays en développement variant cependant dans une mesure considérable. En ce qui concerne l'adaptation, l'ampleur des incertitudes qui entachent les prévisions fait que son coût probable est difficile à estimer. Durant la mise en œuvre du programme de travail, les problèmes ci-après ont été signalés:

a) Besoin d'investissements initiaux dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables afin d'éviter une dépendance à long terme à l'égard des technologies utilisant des combustibles fossiles;

b) Nécessité de gérer les risques: les investissements dans les technologies à faible émission de carbone sont souvent perçus comme étant plus risqués d'un point de vue politique, technologique et directif que ceux réalisés dans d'autres technologies. La raison en est que les technologies à faible émission de carbone sont parfois moins matures et n'ont pas encore fait leurs preuves et que souvent pour être rentables elles doivent être soutenues par des mécanismes politiques;

c) Besoin de réformes réglementaires qui facilitent l'intégration des technologies à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques dans les investissements d'infrastructure actuellement réalisés dans les villes, les réseaux de distribution d'eau, les groupements industriels, les réseaux énergétiques, etc.

35. Durant la mise en œuvre du programme de travail, les coprésidents ont pris connaissance des différentes démarches et politiques mises en place pour résoudre le problème du financement et lever les obstacles à la mobilisation. Celles-ci peuvent être classées de différentes façons. Les débats ont porté sur: a) les cadres directifs capables d'appuyer la mobilisation du financement lié au climat en général; et b) les instruments financiers particuliers destinés à stimuler le financement privé.

B. Cadres directifs et environnements réglementaires

1. Coordination au niveau national

36. De nombreux exemples ont été donnés pour montrer comment les pays développés peuvent améliorer la coordination entre les différents services et organismes publics en vue de mobiliser le financement lié au climat, y compris des exemples de démarches impulsées par les pays pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de passage à une économie verte.

⁵ Polycarp C., Brown L. et Fu-Bertaux X. 2013. *Mobilizing Climate Investment*. Washington: World Resources Institute.

2. Coordination entre les pays contributeurs

37. Une meilleure coordination entre les pays contributeurs en vue de mobiliser le financement lié au climat a été reconnue comme très importante et plusieurs institutions peuvent être associées à cette tâche. Les exemples évoqués portaient sur la coordination entre les banques multilatérales de développement pour l'élaboration de directives communes concernant les décisions d'investissement et les méthodes utilisées dans le suivi du financement lié au climat, la coordination entre les organismes de financement du développement des pays développés afin que priorité soit donnée à l'investissement dans les énergies propres, et la coordination entre les organismes de crédit à l'exportation. Les coprésidents ont noté que des débats sur ces questions entre pays contributeurs avaient eu lieu en 2013.

3. Bien comprendre les signaux de base

38. Il a été souligné que les mesures de politique intérieure qui soit démontrent l'engagement des pouvoirs publics à réduire les émissions soit favorisent la transition vers les technologies à faible émission de carbone jouaient un rôle décisif tant dans la mobilisation du financement que dans son déploiement effectif, comme on le verra plus loin dans le chapitre V. Voici des exemples concrets:

a) La définition d'objectifs en matière d'énergies renouvelables dans les pays développés amplifie le déploiement et pourrait entraîner de nouvelles réductions du coût des technologies exploitant des énergies renouvelables à l'échelle mondiale. On a là un autre exemple des effets positifs que les environnements propices dans les pays développés peuvent avoir sur les marchés des pays en développement;

b) Les mécanismes de fixation des prix du carbone et les mesures visant à internaliser le coût du carbone ou à fixer son prix ont été considérés comme jouant un rôle important car ils renforcent les incitations à investir à court terme, tout en envoyant aux investisseurs un signal sur l'action à long terme. Par exemple, les investisseurs institutionnels commenceront à se désengager des activités à forte émission de carbone pour investir dans des activités à faible émission de carbone, s'ils voient qu'il y a un engagement en faveur d'un cadre réglementaire et d'un calendrier précis. Il existe divers exemples de telles politiques dans les pays développés (ainsi que dans certains pays en développement) aujourd'hui, comme celles relatives aux systèmes d'échange de droits d'émission et aux taxes sur le carbone. Compte tenu de l'importance de ces mesures pour influencer sur les décisions en matière d'investissement, de nombreux participants ont noté avec préoccupation que les prix actuels du carbone sur le marché international étaient relativement bas. Les mécanismes de fixation des prix du carbone sont aussi des sources potentielles de revenus pour financer les activités liées au climat. Par exemple, en 2008, le Ministère fédéral allemand de l'environnement a levé des fonds en mettant aux enchères 9 % des quotas d'émission de carbone qui lui avaient été attribués pour la deuxième période (2008-2012) du Système d'échange de quotas d'émission. Environ 50 % de ces recettes sont destinés à des activités liées au climat, dont 30 % dans des pays en développement;

c) Réformer les subventions aux combustibles fossiles: de même que dans le cas des mesures mentionnées ci-dessus, de nombreux participants ont considéré que la réduction et/ou la réforme des mesures gouvernementales qui soutiennent les investissements dans la production de combustibles fossiles ou subventionnent la consommation de ces combustibles étaient des conditions qui favorisaient particulièrement la mobilisation du financement en faveur des technologies vertes, et non des technologies polluantes. Beaucoup ont toutefois fait observer que ces réformes étaient sensibles d'un point de vue politique car elles pouvaient entraîner des hausses du coût de l'énergie pour les ménages.

39. Plus globalement, il a été souligné que pour promouvoir un changement en profondeur, il faut que le secteur public appuie les investissements dans les technologies à faible émission de carbone de telle sorte que le coût de ces dernières diminue à long terme. En matière de financement international lié au climat, il faut donc donner la priorité aux processus de transformation qui stimulent l'innovation, le développement et le déploiement de nouvelles technologies.

C. Instruments financiers

40. Le débat sur les instruments financiers en place pour stimuler les investissements du secteur privé a porté sur une vaste gamme de mécanismes, en particulier ceux dans lesquels les politiques publiques sont une composante prédominante, comme les partenariats public-privé et les garanties de prêts. D'autres instruments, comme les obligations vertes/pour le climat, sont promus par le secteur privé tandis que le financement participatif relève d'un engagement communautaire.

1. Mécanismes de financement public-privé

41. L'OCDE a identifié trois conditions d'investissement qui sont primordiales pour attirer les investissements du secteur privé et peuvent être créées au moyen d'interventions des pouvoirs publics, à savoir:

- a) Offrir des possibilités d'investissement;
- b) Stimuler le retour sur investissement, y compris en limitant le coût des investissements;
- c) Réduire les risques auxquels il pourrait falloir faire face sur la durée de vie du projet.

42. Dans l'alinéa *a* du paragraphe 41 ci-dessus il est question d'une manière générale des environnements propices dans les pays en développement, mais les conditions mentionnées aux alinéas *b* et *c* respectivement de ce paragraphe qui consistent à stimuler le retour sur investissement et à réduire les risques peuvent être créées par les pays développés par le biais de mécanismes de financement publics et privés revêtant des formes diverses.

43. Les participants ont échangé au sujet de diverses expériences d'utilisation au cours des dix dernières années, du financement public national et international lié au climat en vue de mobiliser les apports en capitaux des investisseurs en faveur de nouveaux secteurs et dans différents pays. Les exemples donnés avaient trait au fonds de capital-investissement du partenariat public-privé pour le climat du Royaume-Uni et aux activités de la Société financière internationale et de la Banque asiatique de développement, ainsi qu'au nouveau Fonds allemand pour un partenariat mondial en faveur du climat.

44. Les participants ont également fait part de leur expérience en matière de mobilisation du financement lié au climat par le biais de partenariats public-privé, en présentant notamment des études de cas sur l'utilisation d'autres mécanismes de financement faisant appel à des banques de développement nationales et internationales, comme le système Petrocaribe en Amérique latine et dans les Caraïbes.

45. Les participants ont également procédé à un échange de vues sur le déploiement de divers instruments financiers actuellement mis à disposition via des sources multilatérales (le Fonds d'investissement pour le climat, par exemple) et bilatérales (la KfW Entwicklungsbank en Allemagne et l'Agence française de développement en France, par exemple) et par l'intermédiaire de banques nationales de développement. Un bon nombre de participants, en particulier des représentants d'institutions financières, ont considéré que l'alignement des instruments financiers existants sur l'action en faveur du climat

présentait de multiples avantages. En général, il faut distinguer les instruments financiers ciblés qui réduisent les risques pour les investisseurs de ceux qui donnent accès à des capitaux, comme les partenariats public-privé, les lignes de crédit, les instruments de garantie de prêts et les prises de participation dans des projets ou des entreprises.

46. D'autres exemples d'instruments qui peuvent être conçus pour maîtriser les risques ont été cités, comme l'assurance contre les risques liés aux tarifs de rachat, l'amélioration des termes des emprunts au titre du projet et les fonds public-privé d'assurance au premier risque. En général, ces instruments renforcent la confiance des investisseurs et diminuent le coût du capital et de l'investissement.

47. Des participants ont plaidé en faveur de l'utilisation d'une plus large gamme d'instruments en complément des instruments de dette et des instruments de capitaux propres. On pourrait rendre ces instruments accessibles par le biais de fonds ou de mécanismes financiers existants ou nouveaux qui seraient chargés de mettre à l'essai des modalités de financement innovantes.

2. Instruments du secteur privé

48. Parmi les instruments les plus fréquemment mentionnés figuraient les obligations vertes/pour le climat, en raison de leur capacité à mobiliser des capitaux à faible taux d'intérêt auprès d'investisseurs institutionnels. Toutefois, comme ces derniers ont une aversion particulièrement marquée au risque, ces capitaux ne pourront probablement être mobilisés que si l'on recourt à un financement public lié au climat accordé à des conditions de faveur pour réduire les niveaux de risque. Il sera important de déployer le financement lié au climat en utilisant ces instruments pour lever des capitaux auprès d'investisseurs institutionnels si l'on veut obtenir un financement d'un coût abordable dans l'immédiat et à moyen terme.

3. Autres modalités

49. En outre, le financement participatif de la lutte contre les changements climatiques a également été présenté comme une approche à laquelle les communautés peuvent recourir pour mobiliser le financement lié au climat dans les pays développés. Le financement participatif permet à un grand nombre de personnes d'investir collectivement dans des projets liés aux changements climatiques par le biais de plates-formes en ligne. Il peut contribuer à amplifier la mobilisation de financements à partir de la base en faveur du climat de manière à compléter les flux financiers actuellement mobilisés à cette fin selon une approche descendante. Selon ceux qui le préconisent, le financement participatif aurait déjà permis de distribuer plus de 400 millions de dollars à plus d'un million de microemprunteurs dans les pays en développement et pourrait être un moyen de financer les activités liées au climat en faisant appel à des sources privées largement inexploitées⁶.

50. De nombreux participants ont estimé que les aides ont un rôle particulier à jouer dans la phase de démarrage d'un projet, mais qu'il n'existe pas d'instrument universel à même d'assurer le financement sur l'ensemble du cycle du projet.

51. Les institutions financières du secteur privé considèrent généralement les instruments d'atténuation des risques comme essentiels pour orienter les capitaux privés vers des projets liés aux changements climatiques qui se caractérisent habituellement par des coûts relativement élevés et un plus faible retour sur investissement que les projets concurrents à forte émission de carbone.

⁶ Von Ritter K. et Black-Layne D. 2013. *Crowd-funding for Climate Change*. Oxford: European Capacity Building Institute.

52. Il a généralement été reconnu que les instruments financiers devraient être adaptés et conçus de façon à garantir que le financement public lié au climat soit utilisé de manière ciblée, afin de surmonter certains obstacles. En outre, de nombreux instruments financiers public-privé peuvent ne pas nécessairement entraîner des dépenses budgétaires, mais l'État peut par contre être amené à assumer des risques de crédit. Les considérations nationales détermineront donc quels instruments auront la préférence.

53. En résumé, il est réellement possible d'accroître les investissements du secteur privé et d'envoyer un signal sur le long terme aux investisseurs institutionnels en procédant comme suit:

- a) Modifier le ratio risque/rémunération dans les politiques relatives aux secteurs clefs;
- b) Intégrer le climat dans les cadres directifs financiers;
- c) Proposer des mécanismes financiers publics à la carte pour réduire les risques/accroître le retour sur investissement;
- d) Intégrer pleinement le climat dans les instruments de financement couramment utilisés comme les obligations.

V. Environnements propices et cadres directifs permettant de faciliter le déploiement effectif du financement des activités liées au climat

54. Les débats sur les environnements propices au déploiement effectif du financement lié au climat ont essentiellement porté sur les facteurs d'attraction, c'est-à-dire les politiques et réglementations des pays bénéficiaires qui contribuent à attirer les investissements et à garantir la bonne exécution des programmes et des projets. Il a également été question de l'expérience acquise aux niveaux national, régional et international dans le déploiement du financement lié au climat, des difficultés rencontrées et des mécanismes mis en place pour y remédier. Les participants ont aussi abordé des thèmes plus vastes comme la question de savoir comment définir et évaluer, de façon plus générale, l'efficacité du financement lié au climat en étudiant son cycle de vie, de l'engagement ou de l'annonce de contribution à la mise à disposition, au déploiement et, pour finir, à l'évaluation des résultats obtenus.

A. Efficacité du financement lié au climat

55. Un débat fructueux a été consacré à la nécessité de tirer des enseignements des principes déterminant l'efficacité de l'aide, compte tenu de l'intérêt qu'ils présentent pour l'efficacité du financement lié au climat. Plusieurs pays ont souligné qu'il fallait différencier l'aide traditionnelle au développement du financement lié au climat s'inscrivant dans le cadre des engagements pris au titre de la Convention. Les enseignements à tirer des principes adoptés à l'échelon international concernant l'efficacité du financement du développement ont fait l'objet d'utiles discussions, mais les vues ont divergé quant à savoir si les principes d'efficacité de l'aide étaient applicables au débat sur l'efficacité du financement lié au climat. Les travaux menés par les organisations internationales ont aidé à déterminer des indicateurs de l'efficacité du financement lié au climat, à savoir:

- a) Le renforcement des politiques et de la planification nationales relatives aux changements climatiques;

- b) L'utilisation des systèmes d'administration nationaux, selon le cas;
- c) Les mécanismes de partage des enseignements à retenir dans les pays hôtes;
- d) La responsabilisation au niveau des projets et des programmes;
- e) Les dispositifs de suivi et d'évaluation.

B. Suivi du financement lié au climat

56. Les participants ont souligné combien il était important de suivre et de contrôler le financement public et privé lié au climat pour en garantir la transparence. De surcroît, un tel suivi incitait les pays à orienter le financement vers les domaines ou les secteurs offrant le plus de possibilités d'atténuation et d'adaptation, d'où une meilleure responsabilisation et un renforcement de la confiance des parties prenantes. Le suivi des résultats, en particulier au niveau du secteur, du programme et du projet, s'avérait crucial et allait au-delà de la surveillance d'étape en étape. À cet égard, des participants ont estimé qu'il fallait suivre les indicateurs de résultats au niveau des projets (projets entrepris au titre du mécanisme pour un développement propre, par exemple) ou par secteur (projets REDD-plus⁷, par exemple).

57. Les participants ont fait observer qu'il fallait élaborer des outils pour suivre le financement déployé, fourni et reçu dans le domaine du climat. Dans cette optique, des suggestions précises ont été émises pour définir des méthodes permettant de suivre le financement de source privée. Enfin, les participants ont examiné en détail la question des enseignements tirés du financement à mise en œuvre rapide. Ils ont noté des améliorations dans la communication d'informations concernant la période couverte par ce type de financement. Il a été suggéré de collecter des données sur les enseignements à retenir de la période de financement à mise en œuvre rapide 2010-2012 en vue d'améliorer à terme l'acheminement de moyens de financement à long terme dans le domaine climatique.

C. Catalyseurs politiques et institutionnels

58. La prolongation du programme de travail a donné lieu à des échanges fructueux entre les pays sur la façon dont les politiques nationales ont permis d'accroître les investissements publics et privés et sur les cas où des ressources nationales ont été affectées à la réalisation d'objectifs de développement compatibles avec les impératifs climatiques. On trouvera ci-après des exemples de ces divers cadres directifs ou «catalyseurs» qui jouent un rôle dans la mise à disposition d'un financement en faveur du climat.

Cadres directifs, réglementaires et de gouvernance nationaux

59. Les pays continuent à mettre en place des politiques nationales et adoptent toutes sortes de lois, de mesures réglementaires, de cadres et de plans d'action pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à leurs effets. Des informations sur de nouvelles initiatives se rapportant au processus budgétaire ont été partagées, qu'il s'agisse de mettre en place une fiscalité en matière de climat, de chiffrer les stratégies relatives aux changements climatiques dans le cadre des procédures budgétaires nationales, de fixer des objectifs concernant les dépenses à prévoir au niveau local dans le domaine du climat ou d'intégrer les stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques dans

⁷ Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

les plans nationaux de développement. Les pays ont également fait part de leur expérience consistant à transformer des cadres nationaux en plans d'action permettant de définir les modalités de mise en œuvre du financement lié au climat. Certains ont pris par exemple les mesures ci-après:

- a) Définition des modalités de déploiement du financement en faveur du climat en fonction de la situation du pays (système bancaire «vert» obéissant aux lois du marché, partenariats public-privé, promotion de l'investissement privé, etc.);
- b) Élaboration d'un cadre juridique visant à améliorer le déploiement du financement lié au climat et l'accès à celui-ci ainsi qu'à faciliter le financement par le secteur privé;
- c) Suivi du financement déployé;
- d) Mise en place de cadres législatifs nationaux pour le climat, définissant notamment des objectifs en matière d'énergies renouvelables ou d'atténuation.

60. Les participants ont également fait part de leur expérience sur la façon dont ils avaient surmonté les obstacles au financement lié au climat et en avaient amélioré l'accès, la gestion et le suivi des responsabilités en élaborant des plans nationaux ou sectoriels qui prennent en compte les coûts et le budget au moyen de mesures concrètes:

- a) Renforcement des capacités de planification et de budgétisation de différents ministères;
- b) Mise en évidence des besoins de financement lié au climat dans le budget;
- c) Établissement de cadres de gestion axée sur les résultats dans les pratiques de notification, sachant que cela peut être difficile et long à mettre en place;
- d) Dialogue avec les communautés internationale et régionales afin de rendre le processus le plus efficace possible.

61. Concernant la maîtrise des projets par les pays, les participants ont été nombreux à noter que le financement lié au climat semblait répondre à la logique de l'offre plutôt qu'aux besoins. Ils ont échangé des vues sur la façon de concilier la prise en main par les pays avec le principe de responsabilité. L'idée que les pays développés puissent faire leur choix parmi les projets à soutenir a suscité des préoccupations. À cet égard, les pays en développement ont affirmé que, pour éviter ces situations, il faudrait que le financement soit fondé sur les besoins et les priorités nationales. Par ailleurs, bon nombre de participants ont souligné qu'il était important de déterminer les priorités du pays et de définir ses plans et stratégies de développement de façon à intégrer la planification des mesures nationales d'adaptation et d'atténuation (plans nationaux d'adaptation, programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, mesures d'atténuation appropriées au niveau national, évaluations des besoins en matière de technologie, stratégies de développement à faibles émissions, etc.).

62. Des politiques budgétaires stables renforcent la confiance du secteur privé et contribuent à lever certains obstacles à l'investissement. De nombreux pays ont fait part de leur expérience de l'élaboration de plans nationaux, y compris s'agissant de fixer des objectifs ambitieux assortis de délais. Il a également été jugé important que les acteurs de la société civile et du secteur privé participent à l'élaboration des plans nationaux afin de garantir l'intégrité et la solidité des mesures prévues dans les plans. Beaucoup d'intervenants ont considéré que, pour que ces mesures bénéficient d'un soutien, il était essentiel que les parties prenantes prennent part à tout le processus et ce, dès le début.

63. Dans le cadre de leur expérience en matière de financement à mise en œuvre rapide, des pays développés ont indiqué comment ils avaient abordé la question des risques en définissant des politiques claires pour attirer les investissements, en concevant

des instruments adaptés aux conditions locales, en retenant les meilleures pratiques et en prévoyant un appui pour renforcer les capacités d'absorption et de distribution des pays hôtes. Les participants ont aussi fait part des propositions ci-après qui visent à surmonter les obstacles à l'investissement et à l'acheminement efficace du financement lié au climat:

a) Élaborer des stratégies et des instruments nationaux qui recensent les possibilités d'utilisation de ce financement pour mobiliser réellement et suivre les sources de financement publiques et privées;

b) Renforcer les capacités des institutions publiques et financières des pays, y compris des banques nationales de développement et des entités hébergeant des fonds verts, afin de panacher, d'orienter et de suivre le financement lié au climat;

c) Créer des possibilités d'investissement pour faciliter la mise en place d'une réserve de projets à financer.

64. S'agissant des institutions, la prolongation du programme de travail a permis d'en apprendre davantage sur les nombreuses dispositions institutionnelles mises en place au niveau des pays (structures, mécanismes et autres dispositifs nationaux connexes) en vue d'appliquer la politique climatique et de gérer et déployer efficacement le financement lié au climat. Des ministères nationaux et des comités interinstitutionnels chargés de la question des changements climatiques ont ainsi été créés, de même que des fonds d'affectation spéciale nationaux pour les changements climatiques. Ces diverses dispositions institutionnelles prises au niveau des pays sont vues comme autant de moyens de contribuer davantage et plus efficacement à l'acheminement de ressources financières au niveau local en regroupant et en panachant les fonds nationaux et internationaux à l'appui des priorités nationales.

65. En matière de capacités, les participants ont estimé qu'un des éléments clefs résidait dans le renforcement des moyens institutionnels et techniques des pays bénéficiaires afin d'absorber, de canaliser, de gérer et de déployer efficacement le financement lié au climat. Parmi les facteurs qui entravaient le déploiement des ressources financières dans les pays en développement, on peut citer:

a) La méconnaissance, par les responsables gouvernementaux et les parties prenantes, y compris le secteur privé, des différentes procédures et conditions à remplir pour accéder aux fonds mondiaux pour le climat;

b) Une piètre aptitude à formuler et présenter des projets relatifs au climat susceptibles de bénéficier d'un concours financier qui répondent aux besoins des pays et des différents fonds;

c) L'insuffisance des capacités techniques, la faiblesse des mécanismes de coordination entre les organismes et une répartition inefficace des responsabilités;

d) L'absence de capacités de gestion des moyens financiers dans le secteur public permettant d'utiliser les instruments de financement nouveaux et ceux qui existent déjà, et la capacité limitée de suivre ces entrées de fonds dans les pays faute de systèmes de gestion financière performants.

66. Plusieurs participants ont fait part de leur expérience concernant les moyens de venir à bout de certains de ces problèmes de capacités, notamment la mise en œuvre d'activités de préparation dans les administrations publiques (les ministères des finances respectifs, par exemple), ainsi que de leurs relations avec le secteur privé et la société civile.

67. Force est de constater que des conditions propices et des cadres directifs nationaux sont essentiels à un déploiement efficace du financement lié au climat dans les pays en développement, mais plusieurs pays ont signalé que l'accès à ce financement posait également un important problème de capacité. On trouvera ci-après des exemples de ce que

de nombreux participants considèrent comme des contraintes pesant sur l'accès au financement lié au climat par les pays en développement:

- a) L'attention portée par les pays donateurs aux pays de taille économique plus importante;
- b) Des critères d'accès complexes et le manque de capacités et de compétences dans le pays;
- c) Le financement insuffisant des priorités régionales;
- d) Les coûts élevés de transaction;
- e) La méconnaissance des problèmes rencontrés par les petits pays (comme les petits États insulaires en développement).

68. La question de la cohérence et de la coordination a été un thème récurrent tout au long des débats, parce qu'elle touche tant les pays donateurs que les pays bénéficiaires, même si les débats tenus cette année intéressaient essentiellement les premiers. Mis à part les mécanismes de coordination existants qui peuvent permettre aux bailleurs de fonds de l'action climatique d'harmoniser leurs contributions, il faudrait que ceux-ci procèdent à un dialogue permanent et soutenu entre eux et avec leurs pays partenaires respectifs. De nombreux participants ont estimé que la prolifération de différents circuits et intermédiaires se traduisait par un éparpillement et un chevauchement des moyens de financement des programmes et des projets. Le rôle joué par les ministères des finances et de la planification dans la coordination et la recherche de cohérence a été souligné. Pour finir, les participants ont insisté sur l'importance de l'intégration régionale et du renforcement de la coordination, en particulier dans les régions où se trouvent de petits pays, qui sont particulièrement vulnérables.

VI. Réflexions et perspectives

A. Réflexions générales

69. Le programme de travail pour 2013 concernant le financement à long terme a cherché à tirer parti des activités menées au titre du programme antérieur et à privilégier le mandat précis énoncé dans la décision prise par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session. Le programme était expressément axé sur: a) l'aide à apporter aux pays développés parties dans leurs efforts visant à trouver des moyens de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour le financement lié au climat; et b) l'information à fournir aux Parties en vue d'instaurer des environnements plus propices et des cadres directifs permettant de faciliter la mobilisation et le déploiement effectif du financement d'activités liées au climat dans les pays en développement.

70. Les principales questions évoquées dans tous les débats concernaient la nécessité: a) de continuer à améliorer la transparence des fonds engagés et déployés et des résultats obtenus; b) de mieux s'entendre sur la façon de définir, de suivre et de prendre en compte les différents flux financiers; et c) de remédier aux problèmes propres au financement de l'adaptation.

71. Le programme de travail était conçu comme un espace qui sans être axé sur des négociations devait déboucher sur une compréhension commune des questions techniques, mais qui devait permettre du même coup de faire progresser les débats dans le cadre des négociations. Les coprésidents ont cherché avant tout à faire participer un large éventail d'acteurs des secteurs public et privé. En outre, en ce qui concerne les représentants des gouvernements, les coprésidents se sont activement efforcés d'encourager une plus large

participation des ministères des finances, du développement et de la planification. En l'occurrence, il est à noter que les débats techniques ont leur place et peuvent donc procurer une valeur ajoutée. À un certain stade et dans certains cas – mais pas dans tous –, ils doivent être intégrés dans le dialogue politique sur le financement lié au climat dans le cadre du processus découlant de la Convention, voire dans d'autres instances. Les coprésidents sont aussi très conscients du fait que le programme de travail sur le financement à long terme est étroitement lié au processus menant à l'accord de 2015.

72. La difficulté à laquelle les coprésidents se sont heurtés dans la formulation de recommandations sur les prochaines étapes à prévoir tenait à la distinction à faire entre les questions d'ordre essentiellement technique et celles qui sont de nature plus politique, autrement dit entre les questions sur lesquelles on peut progresser dans le cadre de la Convention et celles qu'il est préférable de renvoyer à d'autres instances. À cet égard, les recommandations ci-après sur les étapes qui pourraient être suivies sont portées à l'attention de la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session.

B. Recherche de solutions pour accroître le financement des activités liées au climat

73. Le débat sur les solutions à rechercher dans le cadre du financement lié au climat est relativement récent et comporte une importante dimension politique. La démarche adoptée par les coprésidents pour mettre en œuvre le programme de travail pour cette année a consisté: a) à préciser ce qu'on entendait par solutions et quelles étaient les principales attentes des pays en développement (transparence accrue, meilleure prévisibilité, par exemple); b) à identifier les différentes composantes de ces solutions (sources de financement publiques et/ou privées, mode d'acheminement, calendriers, etc.); c) à recenser les obstacles et les difficultés que les pays développés doivent prendre en compte pour répondre à ces attentes; et d) à trouver des solutions possibles ou à fixer les prochaines étapes.

74. Les coprésidents sont d'avis que la communication régulière et normalisée d'informations sur le financement lié au climat par les pays développés contribue largement à garantir que ceux-ci prennent des dispositions pour s'acquitter de leurs engagements. Bon nombre de participants de pays en développement ont demandé que les pays développés continuent à communiquer des informations dans une mesure et à une fréquence analogues, maintenant que la période de financement à mise en œuvre rapide est achevée. Il est à noter que les pays développés communiqueront prochainement des informations sous une forme normalisée dans leurs rapports biennaux. Les coprésidents hésitent certes à faire des recommandations qui rajoutaient des informations à communiquer, mais la Conférence des Parties pourrait néanmoins, à sa dix-neuvième session, envisager de demander aux pays développés de fournir chaque année, à titre facultatif, des renseignements complémentaires jusqu'à 2015, date à laquelle le contenu des rapports biennaux sera mieux connu.

75. Il semble également utile de poursuivre le débat sur les questions de définition. Un des domaines dans lequel il serait possible de parvenir à une conception commune concerne la définition du «financement de source privée» dans l'optique de l'engagement relatif aux 100 milliards de dollars.

76. Plusieurs participants au programme de travail ont signalé que les règles budgétaires de leur pays limitaient leur capacité de donner une indication sûre des fonds publics disponibles plus d'un an à l'avance et, dans le cas des pays ayant un cycle budgétaire pluriannuel, quelques années à l'avance. En l'occurrence, il a été suggéré de demander aux pays développés de communiquer des projections ou des scénarios considérés comme non contraignants en matière de financement lié au climat. Cependant, ce point n'a pas fait l'objet d'un consensus. Des participants se sont demandé s'il serait possible et utile de fournir des projections, tandis que d'autres ont estimé qu'il s'agissait d'une question éminemment politique.

77. Les aspects politiques de la recherche d'une solution ayant pour effet de compliquer le processus, un des moyens d'aller de l'avant serait de recenser les composantes de cette solution afin d'en préciser le point de départ, autrement dit de préciser quel est le volume actuel du financement lié au climat. Il est à noter que les rapports biennaux des pays développés parties et le tour d'horizon du financement lié au climat auquel doit procéder le Comité permanent du financement auront un rôle important à jouer dans la communication de telles informations.

C. Environnements propices à la mobilisation et au déploiement du financement des activités liées au climat

78. Les débats consacrés aux environnements propices ont été très différents des discussions portant sur les solutions, les premiers étant davantage axés sur les meilleures pratiques d'ordre réglementaire et directif qui peuvent contribuer à la mobilisation et au déploiement du financement lié au climat.

1. Environnements propices à la mobilisation du financement des activités liées au climat

79. Il est important de ne pas se tromper en ce qui concerne les signaux fondamentaux à adresser en recourant à des instruments comme la tarification du carbone et de l'énergie, afin de susciter des investissements ne portant pas atteinte au climat. Les efforts visant à réformer ou à réduire les subventions en faveur des combustibles fossiles peuvent aussi se révéler extrêmement importants dans ce contexte.

80. De multiples instruments sont utilisés pour attirer les investissements du secteur privé. Beaucoup reposent en grande partie sur des politiques gouvernementales. Certaines interventions peuvent être du ressort d'entités multilatérales, voire privées (les obligations «vertes» ne dépendent guère de l'action publique, par exemple), tandis que d'autres, comme le financement participatif, relèvent davantage d'un engagement communautaire. Compte tenu des divers instruments disponibles, il n'y a pas de démarche meilleure que les autres; le choix des instruments devra se faire de façon à répondre au mieux aux situations et aux priorités nationales.

81. Une des questions clefs soulevée pendant le débat sur la mobilisation du financement concernait le rôle du financement de source privée dans l'équilibre entre activités d'atténuation et activités d'adaptation. Actuellement, dans le total des flux financiers liés au climat, la part accordée à l'adaptation reste inférieure. On a exprimé la crainte que l'accent mis sur le financement de source privée – dont on estime qu'il est généralement plus orienté vers les mesures d'atténuation – risque de faire pencher la balance au détriment de l'adaptation. Compte tenu de ces préoccupations, il convient de souligner que le financement de source publique reste d'une grande importance pour l'adaptation. De plus, il est recommandé d'analyser plus avant les mesures particulières nécessaires pour mobiliser un financement accru auprès du secteur privé en faveur de programmes relatifs à l'adaptation et à la résilience face aux changements climatiques.

2. Environnements propices à l'efficacité

82. De l'avis général, le fait de pouvoir déterminer si le financement lié au climat est utilisé efficacement sert les intérêts des donateurs, des bénéficiaires et des autres parties prenantes, d'où l'importance d'un tel impératif en vue de mobiliser un financement accru si l'on veut pouvoir atteindre les objectifs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets à l'échelle mondiale.

83. Le programme de travail de cette année a largement bénéficié de contributions telles que les monographies par pays et les évaluations analytiques réalisées par des organisations. On s'est accordé à reconnaître quelles étaient les conditions propices à un déploiement efficace, notamment la prise en main par les pays, la coordination entre donateurs au niveau des pays, les systèmes nationaux de suivi, des procédures de planification bien établies et le renforcement de la capacité technique des pays bénéficiaires d'absorber, de canaliser, de gérer et de déployer le financement lié au climat.

84. Cela étant, beaucoup reste à faire pour mieux comprendre ce que les diverses parties prenantes entendent par l'efficacité du financement lié au climat aux différents stades, de l'engagement (ou de l'annonce de contribution) à la mesure des résultats, en passant par le déploiement dans le pays bénéficiaire. Vu l'importance de la coordination entre donateurs et bénéficiaires du financement lié au climat, il faut rendre ce financement encore plus efficace pour prendre en compte l'intégralité de son cycle de vie. On pourrait utilement s'inspirer des enseignements tirés de la période de financement à mise en œuvre rapide et voir en quoi les principes de l'efficacité de l'aide sont pertinents.

85. Un dialogue permanent entre donateurs et bénéficiaires en matière de financement lié au climat contribuerait grandement à faire avancer l'ensemble du processus.
